

# Fiche de syndic'

Adressez à

22/ Séverine BOUGUET, 26 rue du pré de l'oie, 22190 PLERIN  
 29/ Olivia LE BOSSER, 17 route de Lesquidic, 29170 PLEUVEN  
 35/ Robin ANGBAUD, 2 allée Agnès Varda 35650 LE RHEU  
 56/ Fanny MOUTON, 6 rue M.A. Jubier, 56100 LORIENT



2026-2027

<b>Identité</b>	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	<b>Situation professionnelle</b>	<b>Etablissement d'affectation ou zone de remplacement</b>			
	Nom			Code établissement			
	Nom de naissance			Nom			
	Prénom			Adresse complète			
	Adresse complète						
	Mail						
	Téléphone fixe						
	Téléphone portable						
			<b>Echelon</b> (ou groupe pour les retraités)				
			<b>Situation administrative</b> (entourez si nécessaire)				
			TZR	Stagiaire sur 1 <sup>er</sup> poste.	Temps partiel : %		
			Disponibilité		Congès (parental...)		
			<b>Situation particulière</b> : Retraite progressive : % d'activité.				

<b>Bulletins</b>	<b>Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...</b>	<b>Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin</b>
	Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snefsu.fr/espace-membre/">https://www.snefsu.fr/espace-membre/</a> .  Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snefsu.fr/espace-membre/">https://www.snefsu.fr/espace-membre/</a> .	J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par écrit à tout moment dans les mêmes conditions que le droit d'accès et de rectification au SNEP-FSU.  <b>Date et signature</b>

## Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2026-2027

<b>Catégorie professionnelle</b>	<b>Catégorie/échelon</b>											
	1	2	3	4	5/SHEA1	6/SHEA2	7/SHEA3	8	9	10	11	
<b>Prof EPS - Prof de sport - CEPJ - PCEA Agri - ENS</b>	100 €	130 €	165 €	169 €	175 €	181 €	190 €	204 €	216 €	230 €	246 €	
<b>Prof EPS classe normale biadmissible</b>			166 €	174 €	184 €	193 €	202 €	217 €	233 €	247 €	257 €	
<b>Prof EPS HCl (Hors Classe) - P. Sport HCL - CEPJ HCl - PCEA HCl</b>	216 €	229 €	245 €	262 €	279 €	295 €	300 €					
<b>Prof EPS ClEx (Classe Ex) - P Sport ClEx - CEPJ ClEx - PCEA ClEx</b>	254 €	269 €	283 €	303 €	325 €	338 €	355 €					
<b>Chargé d'Enseignement</b>		128 €	136 €	142 €	148 €	156 €	163 €	171 €	180 €	191 €	201 €	
<b>Chargé d'Enseignement Hors Classe</b>			190 €	201 €	227 €	244 €						
<b>Chargé d'Enseignement Classe Ex.</b>	227 €	246 €	262 €	279 €	295 €	300 €						
<b>Catégorie / échelon</b>	1	2	3	4/4HEA1	5/4HEA2	6/4HEA3	7	8	9	10	11	
<b>Agrégé-e - CTPS</b>	130 €	183 €	188 €	199 €	212 €	226 €	241 €	260 €	277 €	292 €	303 €	
<b>Agrégé-e Hors Classe - CTPS Hors Classe</b>	277 €	292 €	303 €	325 €	338 €	355 €						
<b>Catégorie / échelon</b>	1	2/2HEA1	3/2HEA2	4/2HEA3	5/3HEB1	6/3HEB2	7/3HEB3	8	9	10	11	
<b>Agrégé-e Classe Ex.- CTPS Classe Ex.</b>	303 €	325 €	338 €	355 €	355 €	370 €	389 €					
<b>CDI : Indice.</b>	Inférieur à 436 → Groupe 3	<b>120 €</b>	Entre 480 et 502 → Groupe 6	<b>174 €</b>	Entre 603 et 627 → Groupe 9	<b>219 €</b>						
	Entre 436 et 452 → Groupe 4	<b>130 €</b>	Entre 503 et 527 → Groupe 7	<b>183 €</b>	Supérieur à 627 → Groupe 10	<b>228 €</b>						
	Entre 453 et 479 → Groupe 5	<b>165 €</b>	Entre 528 et 602 → Groupe 8	<b>192 €</b>								
<small>Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.</small>												
Prof EPS, sport ou CEPJ stagiaire à l'externe	100 €	Maitre auxiliaire (MA)				164 €						
Agrégé-e stagiaire nouvel- le enseignant-e	130 €	Contractuel-le (CDD)				44 €						
Congé parental - disponibilité	46 €	Elèves fonctionnaire				60 €						
Stagiaire en report de stage	20 €	Congé de formation				102 €						
<small>Stagiaire non reclassé-e : selon échelon de la catégorie d'origine.</small>												
<b>Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source</b>	Inférieur à 1051 € → Groupe 1	<b>47 €</b>	Entre 1 551 € et 1 800 € → groupe 4	<b>92 €</b>	Entre 2 551 € et 2 800 € → groupe 8	<b>152 €</b>						
	Entre 1 051 € et 1 300 € → groupe 2	<b>62 €</b>	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5	<b>107 €</b>	Entre 2 801 € et 3 050 € → groupe 9	<b>167 €</b>						
	Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3	<b>77 €</b>	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	<b>122 €</b>	Entre 3 051 € et 3 300 € → groupe 10	<b>182 €</b>						
			Entre 2 301 € et 2 550 € → groupe 7	<b>137 €</b>	Supérieur à 3 301 € → groupe 11	<b>197 €</b>						

## Je choisis de payer ma cotisation...

1/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué en début de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

<b>PRELEVEMENT MANDAT</b>	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.	
	Une demande de remboursement doit être présentée :	
	- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,	
	- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.	
	Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
	Nom	
	Prénom	
	Adresse	
	Compl. d'adresse	
	CP - Ville	
Pays		
Code IBAN		
Code BIC		
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB	
NE RIEN INSCRIRE ICI →	<input type="text"/>	

### CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

*Par exemple, une cotisation de 165 € ne vous coûte réellement que 56,10 €.*

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.

2/ En ligne sur le site <https://lesite.snefsu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

3/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8)  (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)